

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 22 mai à 18h45, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 17 mai 2018.

Présents : Mesdames CELARIES, TOMA & TOURNIER-MARRE et Messieurs FERRARO, LASSERRE, MUNIER, NAVARRO & VICENTE.

Excusée : Madame DE RANCÉ qui donne pouvoir à madame CELARIES, madame VERBEKE qui donne pouvoir au Maire.

Secrétaire de séance : Madame Corinne TOMA a été élue à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 10 avril 2018.

A) Journée citoyenne

Le Maire rappelle que la date est fixée au samedi 26 mai.

Les enfants des écoles ont été invités à y participer, ils seront encadrés par Corinne TOMA, Anne TOURNIER-MARRE et des parents volontaires.

Les enfants seront chargés de collecter les déchets dans les fossés du village. Leur participation sera récompensée par un diplôme, une place de cinéma ou une entrée à Aqualudia de Muret. Une petite collation leur sera servie avant le départ prévu vers 9h30/10h.

Les chantiers ouverts aux adultes sont les suivants : déménagement des livres de la bibliothèque - ils seront remis à un recycle-livres si possible -, déménagement du mobilier de la mairie pour permettre la réalisation des travaux d'isolation, installation du sol amortissant des jeux d'extérieurs, désherbage manuel.

Pour les conseillers municipaux, le rendez-vous est fixé à 8h30 à la mairie pour la mise en place.

Un pique-nique sera offert à midi aux participants ; les courses seront faites le matin en fonction du nombre de personnes présentes.

B) Attribution de compensation 2018

Monsieur le Maire explique que le produit de la fiscalité perçu par le SICOVAL est partiellement reversé aux communes sous forme d'Attribution de Compensation (AC).

Pour 2018, les attributions de compensation fixées par le SICOVAL correspondent aux montants de 2011, auxquels sont retranchés :

- le coût des services communs constaté en 2017 (délibération du 12 décembre 2011), ce prélèvement concerne les communes d'Auzerville-Tolosane, Castanet-Tolosan, Deyme, Labège, Lauzerville, Montlaur, Péchabou, Vieille-Toulouse,

- la régularisation des participations des communes du SIVOS à la charge des communes membres, déduction faite de la part sur les investissements à réaliser sur la compétence petite enfance,
- la retenue relative au transfert de la compétence voirie et stationnement d'intérêt communautaire (délibérations du 4 septembre 2012 et du 5 novembre 2012),
- la retenue relative au service commun d'autorisation du droit des sols,
- la charge nette globale issue du transfert de compétence de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de 130 501.15 € soit 1 611.13 € par place - les communes concernées sont : Auzeville-Tolosane, Castanet-Tolosan, Escalquens, Labège et Ramonville (elles totalisent 81 places).

Pour ISSUS, le calcul est le suivant :

Calcul AC 2018					
Pour mémoire AC 2011	Services communs	Clect SIVOS	Retenue voirie 2018	Retenue ADS 2018	AC 2018
12 105 €	0 €	104 €	- 4 403 €	0 €	16 404 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les montants des attributions de compensation 2018 fixés par le SICOVAL.

S'agissant des travaux réalisés sur les chemins de Pourville et Roqueville en 2017, le Maire explique qu'il sera possible d'en financer la moitié via un fonds de concours versé au SICOVAL. Cette solution sera mise en place cette année.

C) Personnel de la collectivité

- les modalités de remplacement d'Elisabeth COLOMBIES qui doit aller en formation du 12 au 15 juin 2018 sont modifiées : elle sera remplacée par Eva ANTONY qui elle-même sera remplacée par Claudette LASSERRE ;

- suite à la proposition de la commission école, le conseil municipal donne son accord de principe pour l'ajustement de la durée de travail des agents du service école : il s'agit de l'intégration des travaux réalisés en heures complémentaires depuis plusieurs années, sauf les travaux du mercredi, dans leur durée hebdomadaire de travail. Le comité technique doit être saisi au préalable pour deux agents, le conseil municipal aura à délibérer en fin de procédure.

L'impact budgétaire sera de l'ordre de 600 € par an au total, à répartir dans les frais de scolarité du RPI. Corinne TOMA demande s'il faudrait donc l'accord des autres communes du RPI ; Monsieur le Maire indique que, réglementairement, cela n'est pas nécessaire mais qu'il serait opportun de les informer dans le cadre des réunions du RPI.

D) Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN)

Le Maire rappelle les informations portées à la connaissance des habitants dans Issus Infos.

Le syndicat mixte Haute-Garonne Numérique, en charge du déploiement du très haut-débit dans le département, a choisi la société Altitude dans le cadre d'une délégation de service public pour le déploiement de la fibre optique dans toutes les zones non couvertes par les grands opérateurs (Orange, SFR...). La commune d'ISSUS doit être desservie en 2022.

Dans l'attente, il est possible de prétendre au réseau radio 4G fixe déployé par le syndicat mixte à partir d'une station installée sur le château d'eau de St Léon (débits de 30 Mbits/s). Une installation individuelle, prise en charge financièrement par le Conseil Départemental, est nécessaire.

E) Compteurs Linky

Yann MARTIN a demandé par écrit au Maire de prendre des mesures contre le déploiement des compteurs Linky dans la commune.

L'Agence Technique Départementale et le Syndicat Départemental d'Energie de Haute-Garonne ont été saisis par la commune pour une complète information à ce sujet.

Le SDEHG indique clairement :

- qu'il est propriétaire des réseaux de distribution d'électricité de la commune,
- qu'Enedis est dans l'obligation de fournir et poser des compteurs communicants sur le réseau de distribution d'électricité qu'il exploite, en application d'une directive européenne,
- qu'Enedis serait légitime à engager une action en réparation vis-à-vis de la commune si une délibération communale venait à réglementer le déploiement des compteurs Linky.

Le Maire et le Conseil Municipal sont sensibles aux craintes des administrés mais il n'est pas question de faire courir un risque financier à la commune.

Le Maire indique que le SDEHG a eu connaissance du mécontentement des usagers qui déplorent les conditions de pose des compteurs communicants. Lors du comité syndical du 27 mars 2018, le SDEHG a fait voter une motion aux élus présents afin notamment qu'Enedis :

- informe chaque client, avec un mois de préavis, du remplacement de son compteur et des modalités de cette intervention,
- délivre une information de qualité sur ces compteurs notamment dans l'espace dédié de son site internet et dans la notice d'utilisation remise lors de la pose.

F) Travaux

Pour les travaux de rénovation de la mairie, concernant les menuiseries, un changement de prestataire est envisagé compte tenu des délais de fabrication et des conditions de pose (une pose en feuillure est préférable à une pose en rénovation). Le nouveau devis reçu doit, cependant, encore être validé en regard des exigences thermiques fixées par l'Etat.

S'agissant du projet global de réaménagement de la mairie - installation de toilettes au rez-de-chaussée, nouvel escalier... -, le projet n'est pas encore chiffré et aucun financement n'a été demandé.

Les nouveaux filets pour le city stade ont été commandés.

Le sol amortissant des jeux d'extérieur sera installé lors de la journée citoyenne.

G) Inondations

L'orage du 8 mai a généré des coulées de boue sur le chemin de Roqueville et la route départementale 91 qui relie Issus à Auragne, la boue provenant des champs de tournesol situés en bordure de ces voies.

Les travaux de remise en état du chemin de Roqueville seront à la charge de la commune ; un dossier de demande de subvention au titre des dégâts d'orage doit être préparé pour solliciter une aide financière du Département.

Ces travaux sont interrompus pour l'instant car l'évacuation de la boue collante est difficile ; la météo n'est pas favorable non plus.

La terre récupérée lors de ces travaux sera déposée sur la propriété de l'agriculteur exploitant les champs de tournesol.

Au niveau du chemin de Panici, près du CECS d'Aussaguel, les fossés n'ont pas pu contenir les eaux de pluie qui ont débordé sur la voie et sur la propriété située en face de la station d'épuration. Le dimensionnement des ouvrages hydrauliques (buses, etc.) de cette portion de voie doit être vérifié.

Anne TOURNIER-MARRE indique qu'il y a aussi de la boue sur la route d'Espanès, près du pont sur l'Orbail. Il faudra le signaler au secteur routier.

H) Questions diverses

1) Monsieur le Maire rappelle que les conseillers municipaux sont invités à assister aux commissions territoriales organisés par le SICOVAL dans le cadre de la nouvelle gouvernance ; la prochaine commission est prévue mardi 5 juin à 20h30 à Corronsac.

2) Liste préparatoire des jurés d'assises, tirage au sort du 8 juin : Christophe FERRARO y représentera la commune.

3) Rencontres de proximité Enedis : selon sa disponibilité, Thierry NAVARRO représentera la commune à l'une des rencontres de proximité organisées par Enedis à destination des collectivités locales (13 juin et 14 juin). La question du déploiement du compteur communiquant Linky sera à l'ordre du jour.

4) Forum des associations : rendez-vous est donné le vendredi 1^{er} juin pour les inscriptions aux activités à partir de 16h30 et les représentations des cours de multisports, danses, chorale et karaté vers 18h. La représentation de théâtre aura lieu le samedi 9 juin à 20h30 à la salle des fêtes.

5) Fête des voisins : cette fête sera organisée vendredi 25 mai à partir de 19h sur le terrain de pétanque.

6) Bancs pour l'école : trois bancs sont en cours de fabrication par Anne CELARIES qui indique qu'elle ne peut pas s'engager à en construire d'autres.

7) Traitement phytosanitaire près de l'école le 3 avril 2018 : l'association de parents d'élèves a initié une pétition en ligne intitulée « M. Antoine PECHOU : arrêtez les épandages agricoles à proximité de l'école d'ISSUS pendant les récréations ». A la réception de la pétition en Mairie, il sera proposé à M. PECHOU, qui est l'agriculteur qui exploite le champ proche de l'école, de venir rencontrer les parents.

Séance levée à 20h30. Prochain conseil municipal : le mardi 3 juillet 2018.